Envoyé en préfecture le 22/09/2022 Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID: 002-200051118-20220919-45_2022-DE



DELIBERATION

2022/45

DOSSIER REGAL 3EME ANNEE SOLLICITATION FINANCEMENT LEADER

L'an deux mille vingt-deux le 19 septembre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à La Capelle, au siège de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 10, Représenté : 1, Votants : 11

Etaient présents: M. Olivier CAMBRAYE, M. Mathieu CANON, M. Patrick DUMON, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etait représenté: M. Vincent LAMOUREUX par Mme Marie DETERME.

Etaient absents excusés: M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : M. Patrick DUMON.

Depuis 2018, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Thiérache est engagé dans le développement d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT). Celui-ci a été lauréat de l'Appel à Projet du Programme National pour l'Alimentation (PNA) en 2019 et a bénéficié d'une subvention de 50 000 € afin de mettre en place des actions. Depuis mars 2021, le PAT du Pays de Thiérache est reconnu "PAT en émergence" de niveau 1 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Aujourd'hui, le PAT comporte six axes :

- 1. Promouvoir et valoriser les produits locaux ;
- 2. Développer une agriculture plus durable ;
- 3. Animer un Réseau pour Éviter le Gaspillage ALimentaire (RÉGAL);
- 4. Sensibiliser à une consommation locale et durable ;
- 5. Agir pour l'accès de tous à une alimentation de qualité ;
- 6. Augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective.

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, un Réseau pour Éviter le Gaspillage ALimentaire (RÉGAL) a été créé en 2020. Jusqu'à aujourd'hui il a été financé par l'ADEME à hauteur de 76%. Il s'intègre pleinement dans le PAT et en constitue un axe fort puisqu'une personne à temps complet travaille sur cette thématique. Le RÉGAL s'adresse à trois cibles principales :

- 1. La restauration scolaire et collective ;
- 2. Les habitants;
- 3. Les producteurs et la grande et moyenne distribution.

Depuis 2020, de nombreuses actions ont pu être mises en place telles que l'organisation de deux "défis familles zéro déchet, zéro gaspillage", des animations de sensibilisation (disco soup, vélo smoothie, atelier pour fabriquer ses aliments lactofermentés, ...), des pesées du gaspillage alimentaire dans des établissements scolaires ou médico-sociaux, mise à disposition de frigos solidaires, partenariat avec SOLAAL pour développer le don agricole, et bien plus encore. En quelques années, le REGAL a su s'implanter pleinement sur le territoire comme un acteur

Envoyé en préfecture le 22/09/2022 Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

phare de la lutte contre le gaspillage alimentaire et travaille en La contre le gaspillage alimentaire et travaille en La contre le gaspillage alimentaire et travaille en La contre contre sociaux (Tac Tic Animation, APTAHR, ...), associations (Secours Contre ligne a Normandaire et travaille en La contre de la contre

Catholique, Devenir en Vermandois, ...), acteurs agricole (SOLAAL Hauts-de-France, EARL du chêne Henri IV, ...), établissements médicaux et médico sociaux (EHPAD Saint-Vincent de Paul, CH de Guise, ...), collectivités territoriales (CCTSO, CCPT, ...), ...

Afin de réaliser de nouvelles actions innovantes tout en fédérant les acteurs du territoire, les partenaires et élus du PETR soutiennent activement l'existence du réseau, son animation et sa coordination par un agent, recruté à temps plein.

Le coût de ce projet est estimé à 35 324.04 € HT pour lequel une participation de l'Union Européenne au titre du Programme Leader est sollicitée à hauteur de 80 %. Le solde sera supporté par le PETR du Pays de Thiérache

	Montant HT (€)	Taux (%)
FEADER	28 259.24 €	80 %
Autofinancement PETR du Pays de Thiérache	7 064.80 €	20 %
Total	35 324.04 €	100%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

VALIDE le coût prévisionnel des projets ainsi que le plan de financement présenté ;

SOLLICITE les financements auprès de l'Union européenne au travers du programme LEADER à hauteur de 80 % ; le solde sera supporté par le PETR du Pays de Thiérache ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;

PRECISE que les crédits nécessaires à ce projet sont prévus au Budget Primitif 2022, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Président,

DIVIEL CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt En Sous-Préfecture le Et publication le